

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
TERRE LORRAINE DU LONGUYONNAIS
Extrait n° 24-05-03**

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DELIBERATIONS
DU 17 JUIN 2024**

Rappel du nombre de délégués en exercice	44	
Quorum	23	
Nombre de titulaires présents	31	(a)
Nombre de suppléants présents(en lieu et place d'un titulaire)	5	(b)
Nombre de procurations	4	(c)
Soit un total de votants potentiels de	40	(a+b+c)

Objet

Bail emphytéotique t2l – ville de longuyon-t2l : site kaiser- siège Epci

Titulaires présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) :AZZARA Jean-François (BEUVEILLE) - J WEISS (EPIEZ)- G BIANCHI (GRAND FAILLY)- J THOMAS (han devt pierrepoint)- JL THOMAS (FRESNOIS)- JP JACQUE (LONGUYON) – C PERCHERON- E LAHURE (Longuyon)- J SAILLET (LONGUYON)- HOUSSON L (LONGUYON)-M POLLRATZKY (LONGUYON)- D PIEDFER (LONGUYON)—LECOINTRE C (LONGUYON)- AM TROMBINI (LONGUYON)- M BORASO (LONGUYON)— N FOULON (LONGUYON)- PAQUIN G (LONGUYON) – HIBLOT P (LONGUYON)- JJ PIERRET (MONTIGNY SUR CHIERS)-JIRKOVSKI E (Petit-failly)- J MOINEAUX (PIERREPONT)- FAIETA M (PIERREPONT)-JENNESSON R (ST SUPPLET)- R SAUNIER (SAINT PANCRE)- -ROESER D (TELLANCOURT)-DEMUTH JP (VILLE AU MONTOIS) – VERRON L (VILLE HOUDLEMONT)-A DYE PELLISSON (VILLERS LA CHEVRE)- DALLA RIVA JP (VILLETTE) – E GILLARDIN (VILLERS LE ROND) E HEIL (VIVIERS SUR CHIERS)

Suppléants présents dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : CLAUDET E (ALLONDRELLE)- ROUYER G (COLMEY)-R KLEIN (BASLIEUX)- D NEVEU (CHARENCEY) – P WINGEL (ST JEAN)

Les titulaires absents ayant donné procuration dans l'ordre de la feuille de présence (Par commune et par ordre alphabétique) : JL WOJCIK à HOUSSON L (LONGUYON)- N FOULON à JP JACQUE (LONGUYON)- B DELATTRE (OTHE) à E CLAUDET (ALLONDRELLE)-H BIZOT à D PIEDFER (LONGUYON)- P GUILIN à JF AZZARA (BEUVEILLE)

Nota-le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée le 24/06/2024, que la convocation du Conseil avait été faite le 11 juin 2024
Le président,

A l'appel des candidatures, C PERCHERON, déléguée communautaire de la commune de LONGUYON se propose et, à l'unanimité, est nommée secrétaire de la séance.

Le présent bail emphytéotique est consenti:

- en vue de la réalisation de l'opération d'intérêt général suivante relevant de la compétence de la collectivité bailleuse: *siège de l'EPCI- bureaux administratifs, salles de réunion, lieux de stockage et archivage*

1.2. Les signataires du présent bail ont ce même jour conclu une convention de 99 ANS. Ladite convention constitue avec le présent bail un tout indivisible, ladite convention n'étant pas cessible indépendamment du présent bail, et la résiliation de l'une entraînant résiliation de l'autre.

Article 2 - Désignation de la propriété du bailleur

Le BAILLEUR est propriétaire du terrain ci-après désigné: *ATELIERS MUNICIPAUX- POLE ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE, rue Jean MONNET à LONGUYON*

Observation est ici faite que le terrain appartient:

- au domine privé de la collectivité BAILLEUR.

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré

A L'UNANIMITE

DECIDE d'autoriser le Président à signer le bail emphytéotique proposé.

Le Président



Fait à LONGUYON le 24/06/2024

Jean-Pierre JACQUE